

Gérance mandat et location gerance

Par **electrika**, le **29/04/2017** à **21:04**

Bonjour

Quelqu'un peut m'expliquer la différence entre gérance mandat et location svp?

Merci

Par **Isidore Beautrelet**, le **30/04/2017** à **08:35**

Bonjour

J'étais sur le point de vous pondre un petit pavé lorsque je suis tombé sur ce site http://www.assistant-juridique.fr/differences_location_gerance.jsp qui résume tout en un seul paragraphe [smile3]
[citation] Différences entre location-gérance et gérance-mandat

Contrairement au locataire-gérant, le gérant-mandataire ne supporte pas les risques de son affaire, qui incombent au mandant. Propriétaire du fonds de commerce, de la clientèle et du stock, le mandant encaisse toutes les recettes et en reverse un pourcentage au gérant-mandataire.

En revanche, le gérant-mandataire a toute latitude pour déterminer ses conditions de travail et embaucher son personnel.

Contrairement à la location-gérance, il n'y a pas de condition d'exploitation préalable. C'est la raison pour laquelle le propriétaire peut être amené à dissimuler un contrat de location-gérance sous un contrat de gérance-mandat. [/citation]

Pour avoir une analyse plus détaillée des deux régimes je vous conseille de lire ceci http://www.cm-alsace.fr/sites/default/files/dt_a6_location-gerance_gerance-mandat.pdf (A noter, qu'il s'agit d'un document de la chambre des métiers et de l'artisanat d'Alsace)

Par **electrika**, le **30/04/2017** à **20:06**

Merci!

Donc dans la location gérance c'est le propriétaire qui est responsable. Et dans la gérance mandaté c'est le mandataire qui est responsable. C'est ça? :)

Par **Isidore Beautrelet**, le **01/05/2017** à **08:12**

Bonjour

Heu ... pas vraiment. Dans une location gérance, le locataire exploite le fonds à ses propres risques. A l'inverse, dans une gérance mandat, c'est le mandant qui supporte le risque des affaires.